Les nombreux et fréquents avis insérés, — à cette époque, — dans les Affiches de Lyon, la publicité que les armateurs y donnaient à leurs entreprises, les comptes détaillés qu'ils y faisaient régulièrement figurer montrent avec quel entrain, quelle ardeur, notre place s'intéressait aux résultats pécuniaires de la course. C'est ainsi que les Affiches du 2 février 1757 énoncent le projet de construction d'une frégate pour la course.

Le dit projet est précédé de l'exposé suivant :

- « Rien n'étant plus capable d'encourager les négociants du Royaume à armer en course contre les ennemis de l'Etat que la déclaration du Roi du 16 mai dernier et les Lettres de Monseigneur le Garde des Sceaux aux Chambres de Commerce qui assurent de toute la protection du Roi les négociants qui entreprendront ces armements et que S. M. leur accordera tous les secours possibles pour les faciliter et les favoriser.
- « Des avantages aussi essentiels ont excité l'émulation des sieurs Théodore de la Croix et Trésahar Bonfils, négociants, armateurs à la Rochelle, pour entreprendre la construction et l'armement d'une frégate de 32 à 34 pièces de canon.
- « Comme ils espèrent trouver dans leurs concitoyens le même zèle, ile proposent le projet à ceux qui auront envie de prendre intérêt dans leur entreprise. »

Suit la description détaillée de la frégate « qui sera construite sur le devis et dans les proportions de celles du Roi, de manière qu'une fois la paix signée, elle puisse être employée pour le service de la marine royale, ce qui est une grande ressource, sur laquelle on doit compter. »